

Zeitschrift: Les intérêts de nos régions : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts jurassiens

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts jurassiens

Band: 66 (1995)

Heft: 2

Vorwort: Apparition et développement du télétravail : un virage essentiel

Autor: Bovée, Jean-Paul

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

SOMMAIRE

Un virage essentiel 2

Le télétravail : épiphénomène ou évolution vitale ? 7

Agenda des prochaines manifestations de la CEP 10

Vers une décentralisation du travail 11

Le télétravail au bureau : quelques observations d'un utilisateur 12

Présentation du CROISÉ 15



par
Jean-Paul
Bovée,
Secrétaire
général
de l'ADIJ

comparatifs). De même, il devient possible, comme on l'a verra dans les pages suivantes, de décentraliser certaines tâches comme l'enseignement, le secrétariat ou la maintenance informatique.

D'ores et déjà, quatre commissions de l'ADIJ ont décidé d'aborder l'étude des différents aspects du télétravail qui les concernent le plus directement : la Commission informatique (questions

Apparition et développement du télétravail

Un virage essentiel

Le télétravail peut être considéré comme une forme de travail à domicile, effectué de manière interactive au moyen d'un terminal (installé chez le travailleur) relié à l'ordinateur central d'une entreprise. Il peut aussi être une forme de collaboration entre deux unités distinctes (entreprises, bureaux, universités, etc.). Selon l'OIT (Organisation internationale du Travail, organisme spécialisé des Nations Unies), il n'existe pas actuellement de statistiques valables en ce domaine. On a pu observer que le télétravail, dans les pays industrialisés, avait fait beaucoup de progrès au cours des dernières années, sans toutefois qu'il se soit développé aussi vite que certains observateurs l'avaient prédit.

On sait qu'en matière de recherche technologique (entre autres choses), le travail de groupe est le plus efficace. Or, le télétravail permet de créer des groupes - voire, dans certains cas, de véritables entreprises virtuelles - malgré les distances, et pour une durée n'excédant pas celle de la réalisation d'un projet.

Bien qu'on n'en ait pas encore pris entièrement conscience, le télétravail représente pour nos régions un virage vital à ne pas manquer. En effet, il permettra de valoriser au mieux les potentialités de ceux qui font preuve de créativité et d'imagination dans le domaine de la conception et de la mise au point de produits industriels (songeons, par exemple, aux collaborations possibles entre un bureau d'ingénieurs situé dans le Jura et les centres d'études, de recherche et de développement installés dans des pays éloignés bénéficiant d'autres avantages

techniques), la Commission économique (aspects liés au marché du travail, aux rémunérations, etc.), la Commission sociale (statut lié au travail à domicile, protection sociale, etc.) et la Commission juridique (problèmes posés par le droit du travail, la rédaction des contrats, etc.). En outre, une manifestation à l'intention du public a été planifiée pour le début de 1996.

Nous avons tenté, dans le présent numéro du bulletin, de livrer aux lecteurs une information de base sur le sujet. Cela n'a pas été facile ; nous continuons pour l'heure de recueillir des informations par différents canaux, y compris des messages passés sur le réseau Internet. Les contributions qui font l'objet des pages suivantes vont de la réflexion pure aux cas concrets ; par conséquent, elles recèlent parfois certaines contradictions inévitables en pareil cas et constituent donc un premier jalon. Toutes les remarques, les expériences éventuelles et les informations que pourront nous fournir nos lecteurs seront donc les bienvenues.

Des bûcherons aux télétravailleurs

On trouve dans la revue GEO (no 192, février 1995) l'exemple des vallées isolées de Californie du nord, à plusieurs centaines de kilomètres de San Francisco, dans lesquelles « beaucoup d'habitants sont télétravailleurs ; ils ne sortent plus de leurs cabanes, travaillent et communiquent avec le monde grâce à

Association pour la défense des intérêts jurassiens

Co-présidents : André Marchand, Delémont, Jean-Claude Crevoisier, Moutier

Secrétaire général et rédacteur responsable : Jean-Paul Bovée, Moutier

Administration de l'ADIJ et rédaction des « Intérêts de nos régions »

Rue du Château 2, case postale 57, 2740 Moutier 1
tél. 032 93 41 51, fax 032 93 41 39

BULLETIN DE L'ASSOCIATION POUR LA DÉFENSE DES INTÉRÊTS JURASSIENS

Chambre d'économie et d'utilité publique
66^e année - Paraît 4 fois par an

Abonnement annuel : Fr. 40.-
Prix de ce numéro : Fr. 10.-

leur ordinateur relié au réseau par un modem». A Mendocino, peut-on lire dans le même article, les informaticiens ont remplacé les bûcherons ; dans cette petite ville située dans la même région que celle décrite précédemment, de nombreuses personnes, «grâce aux réseaux informatiques (...) sont devenues des télétravailleurs, créant des programmes et faisant de Mendocino la championne américaine de la matière grise». Ces cas sont pour l'instant ponctuels, du moins à notre connaissance ; mais ils donnent à réfléchir. Ils suggèrent également des questions auxquelles il serait intéressant de répondre, qui portent notamment sur les types d'activités exercées, le rythme de travail des personnes concernées, leur rémunération ou leur statut précis.

L'enseignement assisté à distance

En Amérique du Nord, on connaît plusieurs cas d'enseignement à distance mettant en oeuvre les réseaux télématiques, les micro-ordinateurs et les possibilités d'interactivité offertes par ces systèmes. Mais celui évoqué dans la revue «En Direct» de mai 1995 mérite d'être cité brièvement, car il se situe chez nous et il reflète bien les possibilités offertes par de telles pratiques, en particulier la coopération transfrontalière. L'opération dont il est question a été menée conjointement par le laboratoire d'informatique de l'Université de Franche-Comté et le laboratoire de Téléinformatique de l'EPFL (Ecole polytechnique fédérale de Lausanne) ; son principe est de privilégier les échanges entre deux groupes distants d'étudiants. Ces deux laboratoires «(...) accueillent, dans le cadre de l'enseignement à distance, des étudiants en géographie (de l'Université de Franche-Comté côté France et de l'Université de Lausanne côté Suisse). Sur chaque site, les étudiants disposent de micro-ordinateurs. Les informations - texte, graphiques, images, saisies sur une machine - sont automatiquement affichées sur la machine de l'autre site. Pour l'instant, le réseau utilisé est RNIS.

Le domaine choisi est l'étude de l'impact d'aménagements sur le comportement d'une nappe phréatique située dans la basse plaine du Var.

La session est précédée d'une phase d'enseignement des fondements. Elle est constituée de deux étapes : la première consiste à échanger les données de base, la seconde est la coopération proprement dite.

Un modèle de simulation systémique a été construit durant la phase préalable pour servir de support au travail d'échange entre les étudiants de Lausanne et ceux de Besançon. Ceux-ci disposent, sur leur écran, de documents cartographiques, de croquis, de diagrammes causaux et de courbes de simulation permettant de visualiser le fonctionnement de la nappe phréatique.

Durant la session, les étudiants réfléchissent à l'impact d'un type d'aménagement effectué dans la région niçoise, qui concerne l'approvisionnement en eau de l'agglomération à partir de la nappe phréatique (...). Ils conçoivent les grandes lignes d'un projet, différent de l'existant, visant à remédier au tarissement de cette nappe sous l'effet de l'augmentation de la consommation. Aux étudiants de Lausanne revient le travail de conception. Aux étudiants de Besançon revient la tâche d'adapter le modèle initial aux objectifs fixés à Lausanne et de transmettre en retour les résultats de simulation. Ces résultats (...) sont com-

mentés de part et d'autre et des améliorations au modèle sont envisagées.

La faisabilité technique est assurée. L'évaluation pédagogique est en cours ; il s'agit de poser quelques bases de réflexions sur les avantages, les limites et les contraintes pédagogiques induites par un enseignement universitaire interactif à distance. D'un point de vue géographique, on attend de cette application, fondée essentiellement sur la manipulation de documents iconographiques, qu'elle ouvre les étudiants à la pensée systémique et qu'elle les contraigne à une réflexion collective, toujours enrichissante mais insuffisamment suscitée dans les études universitaires.»

Des conseils pratiques

En France, le télétravail commence de se répandre à un point suffisant pour que le magazine «Sciences et Vie Micro», dans son édition de juin 1995 (no 128), donne nombre de conseils pratiques à l'intention des personnes intéressées. Intitulé «Passer en douceur au télétravail», ce texte concerne surtout l'introduction du télétravail au sein de l'entreprise, plutôt que l'échange et l'instauration d'un partenariat entre diverses unités de production.

Mobilière Suisse

Société d'assurances

l'assurance d'être bien assuré

Agence générale de Delémont
WILLY LINDER
Tél. 066 22 57 57

Agence générale de Moutier
ERIC VEYA
Tél. 032 93 57 93

Agence générale de Porrentruy
HUBERT SALOMON
Tél. 066 65 92 92

Agence générale de Saint-Imier
JEAN-PAUL VORPE
Tél. 039 41 41 55

Il relève notamment le fait qu'il est «très difficile d'apprécier a priori les avantages et les inconvénients du télétravail. Quand on est sur le point d'adopter ce nouveau mode de travail, le pragmatisme est en effet de rigueur (...). Pour le salarié qui est sur le point de passer au télétravail, un seul mot d'ordre : la prudence tous azimuts. En effet, le télétravail a longtemps polarisé les espoirs des salariés comme ceux des patrons. Mais les avantages imaginés (qualité de vie pour les uns, économie d'échelle pour les autres) laissent place aujourd'hui aux doutes les plus sérieux (statut incertain, risque de marginalisation d'un côté, et complexité croissante des circuits de décision et de production de l'autre).

A l'heure actuelle, le nombre de salariés qui passent du travail en entreprise au travail à distance progresse à petite vitesse, et ces expériences ne permettent pas de dégager une vision globale de cette nouvelle forme de travail ainsi que ses conséquences. Le pragmatisme est donc de rigueur.

Ainsi, au travailleur concerné, il est fortement conseillé d'adopter une attitude réaliste, c'est-à-dire de considérer le télétravail comme un changement de statut, voire comme un nouveau job (...).

Avantages et inconvénients

Les négociations entre le patron et le travailleur sont considérées par les auteurs de l'article comme une étape stratégique. Le patron, observent-ils, «peut trouver des intérêts à voir un employé travailler à la maison : réduction des coûts fixes (mètres carrés de bureau, travail de secrétariat, frais de transport, etc.). Mais il peut estimer qu'il prend des risques quand à l'organisation de ses équipes. Les chefs d'entreprises qui ont mené ce type d'expérience ont, fort judicieusement, choisi des salariés ayant de l'ancienneté, connaissant parfaitement les rouages de l'établissement, bref, dotés d'une solide culture d'entreprise et donc particulièrement motivés par la réussite de l'expérience.»

Il faut toutefois ajouter que le collaborateur d'une entreprise choisissant la voie du télétravail partage les risques : «en cas de dysfonctionnement du système, c'est bien lui qui perdra du temps.» Par ailleurs, en devenant plus indépendant, le travailleur «prend une responsabilité plus grande (...)». Il ne sera plus évalué sur ses horaires ou la quantité de travail exécuté, mais sur la qualité de son travail. «Et si le télétravail supprime la fatigue due aux transports en commun, par exemple, ou permet de travailler de manière plus continue qu'en entreprise, le stress n'en est pas pour autant éva-

cué», précisent encore les auteurs de cet article.

Vers un statut spécifique

A l'heure actuelle, il n'existe pas de statut spécifique du télétravailleur, relève «Science et Vie Micro» ; preuve en est le fait que «les contrats de travail des salariés qui passent au télétravail ne sont, la plupart du temps, pas modifiés d'une virgule !» Il serait souhaitable - et il sera probablement nécessaire à l'avenir - d'établir, dans un contrat de télétravail, tout un ensemble d'éléments nouveaux : redéfinition de la charge de travail (qui ne peut plus être calculée en heures), inventaire du matériel (au minimum un PC et une ligne téléphonique reliant le domicile au réseau central), des services et des locaux que le télétravailleur met lui-même à disposition, aspects liés à la protection des données échangées, possibilité de bénéficier entièrement des avantages offerts par l'entreprise, assurances, etc.

Les relations avec les collègues

Il s'agit naturellement d'un aspect fondamental et particulièrement délicat à traiter car, dans certains cas, il devient difficile (voire impossible) pour le télétravailleur de participer à toutes les phases de la vie de l'entreprise. L'organisation du travail, en particulier la gestion des agendas et des réunions collectives entre collaborateurs consacrées au suivi des dossiers, devient primordiale. Sinon,

ABANDONNE
A F F A M E
EX
V
O U B L I E



 **Terre des hommes**

VOTRE DON EST VITAL

COUPON - RÉPONSE

Je veux aider Terre des hommes à secourir ces enfants

☐ par un **don**

☐ par un **parrainage** de Fr. _____ par mois pendant _____ mois.

J'attends les bulletins de versement.

☐ Envoyez-moi votre **documentation**.

☐ Je m'intéresse à une **activité bénévole**. réf 3210

Nom: _____

Prénom: _____

Rue: _____

NPA/Lieu: _____

Date: _____

Signature: _____

Terre des hommes
Case postale 388 • 1000 Lausanne 9
Tél.: 021/653. 66.66 • CCP 10 - 11504-8
Annnonce soutenue par l'éditeur

T I B O
BUREAUTIQUE — INFORMATIQUE

PORRENTROY - DELÉMONT - LA CHAUX-DE-FONDS
066 / 66 76 76

c'est «la porte ouverte au travail inutile ou en doublon (...). Quand au travail en équipe ou aux conversations de couloir, voire aux potins concernant promotions, augmentations de salaires, etc., le télétravailleur s'en passera, au profit de sa musique préférée... Tant pis - tant mieux !» conclut l'article de «Science et Vie Micro».

Sécurité et protection de l'information

Ici encore, il s'agit d'une question essentielle. Des réticences considérables apparaissent actuellement en raisons des difficultés, réelles ou imaginaires, qui surgissent dès qu'il s'agit de la sécurité de l'information échangée par l'intermédiaire d'un réseau. En ce qui concerne cet aspect, on peut relever, en guise de conclusion, les considérations formulées par MICROSWISS, (Centre de Suisse Occidentale/A. Baptista, Yverdon-les-Bains, 3 décembre 1993) :

– Un réseau informatique, comme toute autre ressource partagée, est sujet aux problèmes de sécurité. Ces violations peuvent être accidentelles ou intentionnelles. Leurs effets peuvent être dramatiques ou simplement irritants.

– La sécurité est un point critique pour ceux qui organisent, gèrent et utilisent un réseau. Elle gagne, comme la fiabilité, à être considérée comme partie intégrante de la stratégie du réseau.

– Des solutions aux problèmes de sécurité doivent être trouvées et implantées sans toutefois gêner le travail des utilisateurs ni laisser entendre qu'ils sont tous suspectés d'enfreindre la sécurité.

– La sécurité est une question de mentalité. Il ne faut pas voir la sécurité comme autant de chicanes pour l'utilisateur, mais plutôt comme l'assurance que son travail est intègre et que la confidentialité des données traitées est garantie.

– La sécurité du réseau doit être implantée à deux niveaux : l'accès à la station de travail et l'accès aux ressources du serveur

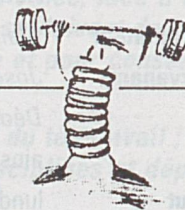
– L'accès à la station de travail : alors que sur le serveur, chaque utilisateur à un «compte» propre, sur les stations de travail, il en va différemment. En effet,

une station de travail peut être utilisée par plusieurs personnes. Il est évident que dans ce cas, toutes les données locales (disques, fichiers, etc.) sont accessibles par l'utilisateur en cours. L'accès à la station de travail doit donc être contrôlé.

Le contrôle se fera par un «UserName». Celui-ci donnera ou non l'accès à la station. Plusieurs «UserNames» pourront être valables pour une station donnée.

Le démarrage de la station de travail est contrôlé par une carte spéciale qui désactive le lecteur de disquette pendant cette phase critique. Sur les machines récentes, cette fonction est assurée par le «BIOS Setup».

– L'accès au serveur : chaque utilisateur autorisé possède un «compte» sur le serveur. Ce compte lui donne droit à un disque personnel et à plusieurs répertoires publics où il enregistrera les données communes à plusieurs utilisateurs. ■



Le TELEBANKING

vous permet
de régler
vos affaires courantes
directement depuis
votre bureau ou votre domicile,
sans paperasse et avec
toutes les informations
au bout des doigts...



Pour tout renseignement
complémentaire,
contactez la



**BANQUE CANTONALE
DU JURA**  GARANTIE DE L'ÉTAT

La banque qui vous écoute

Edité par la Fondation régionale pour la statistique, le classeur des statistiques régionales

est un ouvrage de format A5, qui comprend plus de 250 pages de tableaux, soit environ 60'000 données de base portant sur tous les domaines de la vie économique et sociale de nos districts (canton du Jura et Jura bernois) : météorologie, géographie, démographie, mouvement de la population, migrations, population active, entreprises, emploi, conjoncture économique, logement, fiscalité, politique, etc.

Entre autres avantages, le classeur offre la possibilité d'être actualisé régulièrement ; ainsi, trois fois par année, vous pourrez recevoir de nouveaux tableaux constitués des chiffres les plus récents. Vous disposerez donc en permanence d'un outil de travail systématiquement mis à jour.

Pour commander ce classeur ou pour obtenir plus de renseignement, vous pouvez vous adresser, au

secrétariat de l'ADIJ, cp 57, 2740 Moutier 1,
tél. 032 - 93 41 51, fax : 032 - 93 41 39.